



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 février 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GIRAULT, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-029 : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

S'agissant de l'exercice budgétaire 2023, Monsieur l'adjoint aux affaires sociales précise à l'assemblée qu'une subvention de 85 000,00 euros est nécessaire au Centre Communal d'Actions Sociales afin que son budget trouve un équilibre en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 85 000,00 euros (quatre-vingt cinq mille euros) au Centre Communal d'Actions Sociales pour l'exercice 2023 ;

- DECIDE des modalités de versement de la subvention comme suit :

- Mars 2023 : 35 000,00 euros
- Juin 2023 : 30 000,00 euros
- Octobre 2023 : 20 000,00 euros

Suivent les signatures.